



ville Antony

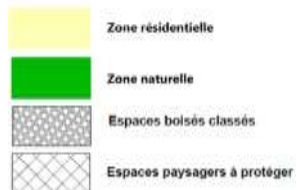
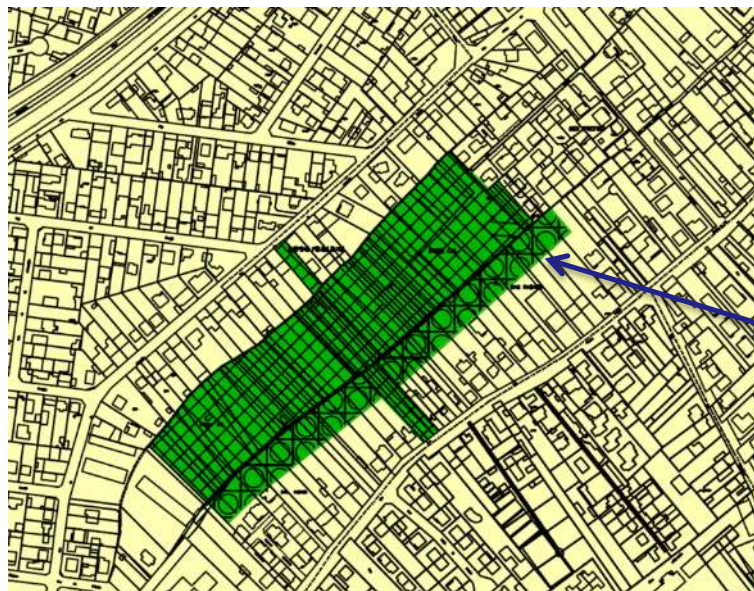
Réaménagement du Bois de l'Aurore





Présentation du site

Près de 3ha d'espaces verts au Sud Est d'Antony

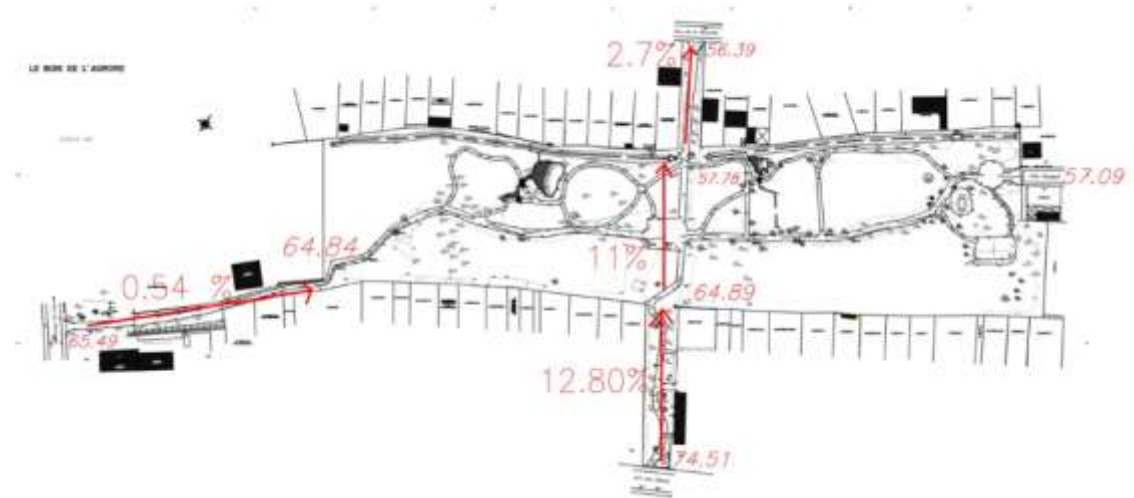


 Bois de l'Aurore

0 100 m

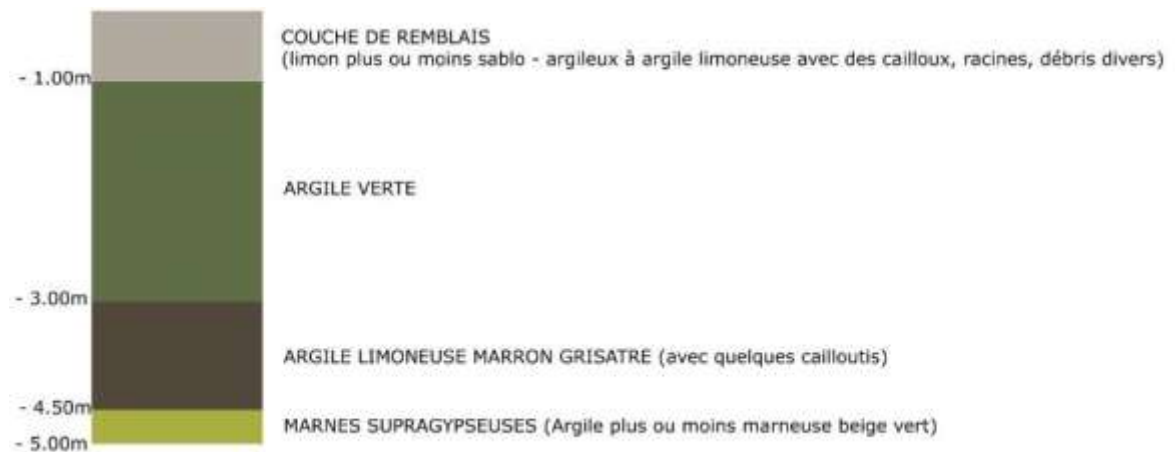
Des contraintes physiques importantes

- Une forte pente qui accélère la vitesse d'écoulement de l'eau



- Un sol peu perméable

Coupe géologique du site



Dégradation du parc suite à un orage le 11/06/2018





Le projet de réhabilitation

3 objectifs

Gérer les EP
sur site



Créer un site récréatif
multigénérationnel




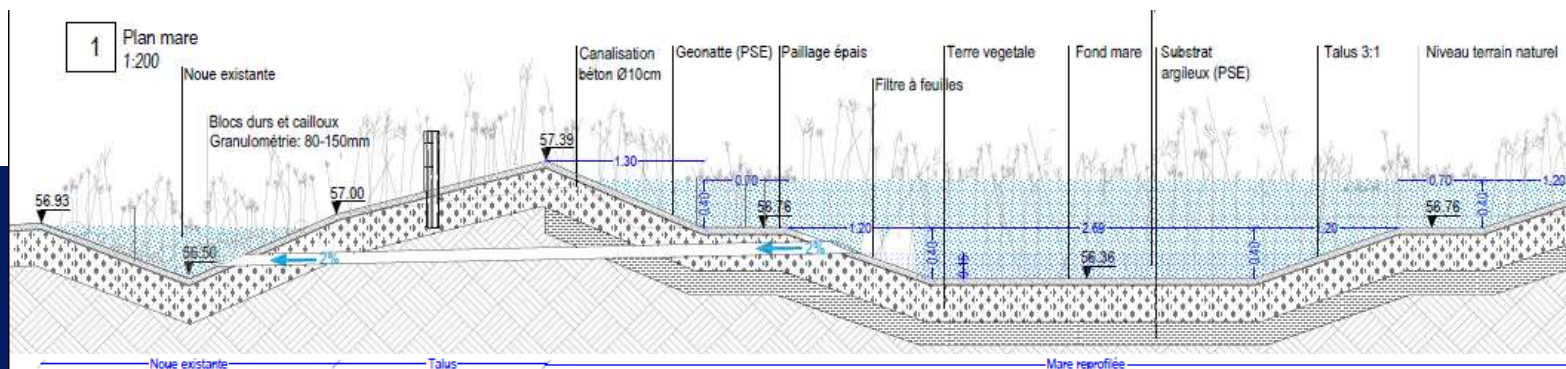
Préservation
potentiel écologique



Gérer les EP sur site



3 mares
1 réseau de canaux reliés aux mares
Liaison  au réseau EP pour les trop plein ()

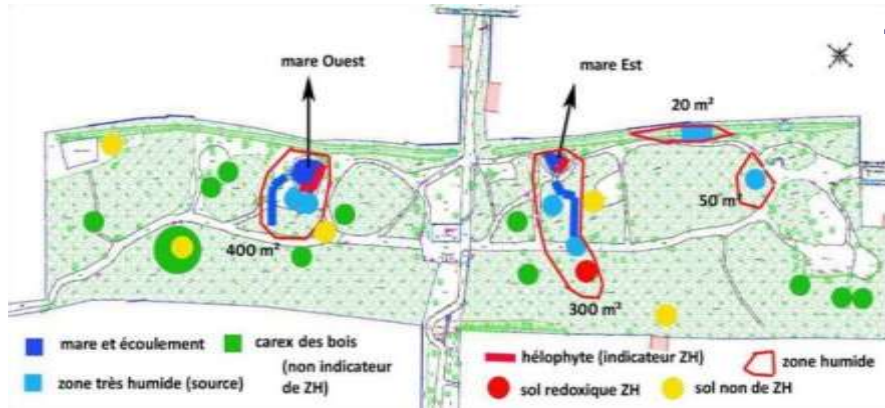




Préservation du potentiel écologique



Diversité des milieux



Zone boisée protégée



Cartographie des zones humides du Bois de l'Aurore réalisée en 2019 par l'Atelier d'écologie urbaine

Inventaire des espèces présentes

Chardonneret élégant
Mésange charbonnière



Diversité des essences plantées

Alnus glutinosa
Malus sylvestris
Cornus mas
Anemone nemerosa
Carex sylvatica

Créer un site récréatif multigénérationnel





Entretien du site

Accompagner le développement du site

Plan de gestion
du site



limiter les invasifs



Les exigences
des usagers



Plan de gestion du site



MILIEUX BOISÉS

BOISEMENT SPONTANÉ

- Surveillance et entretien des arbres (abattage, élagage, recyclage) : 1 fois / an
- Surveillance et entretien des arbustes (taille, recyclage) : 1 fois / 3 ans
- Chargement en BRP au pieds des arbres : 1 fois / 2 ans

- Compostage des déchets verts et des bois issus des travaux d'élagage (habitat petite faune) : régulier
- Arrachage des plantes invasives et exportation des coupes dans un centre d'enfouissement ou d'incinération : régulier

BOISEMENT PROTÉGÉ (ZONE REFUGE)

- Surveillance et entretien des arbres (abattage, élagage, recyclage) : 1 fois / an
- Surveillance et entretien des habitats faune : régulier

MILIEUX HUMIDES

MARES & NOUÉS

- Nettoyage des zones en eau des mares et limiter la chute des feuilles : 4 fois / an
- Fauche des végétaux des mares et des berges, travailler en tiers par jour et laisser les fauches au moins 1 journée en avant évacuation des déchets, compostage des déchets verts dans la boisement : 1 fois / an (automne)
- Curage des mares et des noués (terre végétale comatée, encombres constituant des obstacles) : 1 fois / 10 ans

MILIEUX OUVERTS

PRAIRIES MÉSOPHILES

- Fauche des prairies mésophiles : 1 fois / an (automne) + fin d'hiver si nécessaire
- Sursemis des prairie mésophiles : 1 fois / 10 ans (printemps)
- Surveillance et entretien des arbres (abattage, élagage, recyclage) : 1 fois / an

PELOUSE

- Tonte de la pelouse : 1 fois / mois (printemps - été)

Lutte contre les invasifs et maladies



Maladie de la suie



Lentilles d'eau



Perruches à collier

Les exigences des usagers



Tonte de bandes de
« propreté »



Lutte contre le moustique tigre



Merci pour votre attention